

# France: Accumulateurs, piles et batteries primaires

## Fourniture de piles, batteries et accumulateurs électriques pour les unités de la marine nationale

Avis de marché ou de concession – régime ordinaire

### 1 Acheteur

---

#### 1.1 Acheteur

*Nom officiel:* MARINE/DCSSF/DSSF/Brest

*Forme juridique de l'acheteur:* Autorité publique centrale

*Activité du pouvoir adjudicateur:* Défense

### 2 Procédure

---

#### 2.1 Procédure

*Titre:* Fourniture de piles, batteries et accumulateurs électriques pour les unités de la marine nationale

*Description:* C'est un accord-cadre : mono attributaire qui comporte : une part à bons de commande conformément aux dispositions de l'article R. 2362-8 du code de la commande publique ; une part à commandes de fournitures ou services destinée à subvenir aux éventuels aléas techniques en application des articles R. 2372-19 à R. 2372-21 du code de la commande publique.

*Identifiant de la procédure:* d4141be4-8c91-4825-aeb8-2cd535bca4ae

*Identifiant interne:* M24B00541

*Type de procédure:* Restreinte

*La procédure est accélérée:* non

*Justification de la procédure accélérée:*

*Principales caractéristiques de la procédure:*

##### 2.1.1 Objet

*Nature du marché:* Fournitures

*Nomenclature principale (cpv):* 31400000 Accumulateurs, piles et batteries primaires

*Nomenclature supplémentaire (cpv):* 50640000 Services de réparation et d'entretien des navires de guerre

##### 2.1.2 Lieu d'exécution

*Adresse postale:* BCRM DE BREST - DSSF BREST - SAT AO

*Ville:* BREST CEDEX 9

*Code postal:* 29240

*Subdivision pays (NUTS):* Finistère (FRH02)

*Pays:* France

##### 2.1.4 Informations générales

*Informations complémentaires:* Etendue du marché/Quantité - Le présent marché a pour objet : Fourniture de piles, batteries et accumulateurs électriques pour les unités de la marine nationale. L'accord-cadre comprend environ 82 postes nomenclaturés destinés à couvrir les besoins en approvisionnement de piles, batteries et accumulateurs électriques. Motifs d'exclusion : Le candidat individuel, ou chaque membre du groupement, ne doit pas entrer dans l'un des cas d'exclusion de la procédure de passation prévus par le code de la commande publique. Les candidatures n'ayant pas été écartées sont examinées au regard des conditions fixées par les articles R. 2342-4 à R. 2342-6 du code de la commande publique. Les sous-traitants pourront être rejetés par l'acheteur dans les conditions décrites à l'article R. 2393-21 du code de la commande publique. Conformément à l'article R2343-19 du Code de la Commande

Publique, les documents remis à l'appui des candidatures dans une autre langue que la langue française doivent être accompagnées d'une traduction en français conformément à l'original. En cas de contradiction entre les deux documents, la version en langue française

*Base juridique:*

Directive 2009/81/CE

## 5 Lot

---

### **5.1 Identifiant technique du lot: LOT-0001**

*Titre:* Fourniture de piles, batteries et accumulateurs électriques pour les unités de la marine nationale

*Description:* C'est un accord-cadre : mono attributaire qui comporte : une part à bons de commande conformément aux dispositions de l'article R. 2362-8 du code de la commande publique ; une part à commandes de fournitures ou services destinée à subvenir aux éventuels aléas techniques en application des articles R. 2372-19 à R. 2372-21 du code de la commande publique.

*Identifiant interne:* M24B00541

#### **5.1.1 Objet**

*Nature du marché:* Fournitures

*Nomenclature principale (cpv):* 31400000 Accumulateurs, piles et batteries primaires

*Nomenclature supplémentaire (cpv):* 50640000 Services de réparation et d'entretien des navires de guerre

#### **5.1.2 Lieu d'exécution**

*Adresse postale:* BCRM de Brest - SLM de Brest – Salle de réception

*Ville:* BREST Cedex 9

*Code postal:* 29240

*Subdivision pays (NUTS):* Finistère (FRH02)

*Pays:* France

*Informations complémentaires:*

#### **5.1.2 Lieu d'exécution**

*Adresse postale:* Base navale de Toulon - SLM de Toulon – Salle de réception

*Ville:* TOULON Cedex 9

*Code postal:* 83800

*Subdivision pays (NUTS):* Var (FRL05)

*Pays:* France

*Informations complémentaires:*

#### **5.1.3 Durée estimée**

*Durée:* 84 Mois

#### **5.1.4 Renouvellement**

*Nombre maximal de renouvellements:* 0

#### **5.1.5 Valeur**

*Valeur maximale de l'accord-cadre:* 6 000 000 Euro

#### **5.1.6 Informations générales**

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

*Le marché en question convient aussi aux petites et moyennes entreprises (PME)*

*Informations complémentaires:* Pour les candidats établis dans l'Union européenne (hors France) : 1) le formulaire DC1 renseigné dans son intégralité et PDifié, accessible sur le site <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires->

[déclaration-du-candidat](#) ou une lettre de candidature avec informations équivalentes. 2) le formulaire DC 2 renseigné et PDifié, accessible sur le site <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat> ou document équivalent. 3) tous renseignements ou documents justifiant de la nationalité du candidat conformément au 3° de l'article R. 2343-3 du code de la commande publique. 4) un extrait du registre pertinent ou, à défaut, un document équivalent délivré par l'autorité judiciaire ou administrative compétente du pays d'origine ou d'établissement de l'opérateur économique, attestant de l'absence de cas d'exclusion mentionné à l'article L. 2341-1, aux 1° et 3° de l'article L. 2141-4 ainsi qu'à l'article L. 2341-3 du code de la commande publique. Lorsque les autorités compétentes du pays d'origine ou d'établissement du candidat ne délivrent pas les documents justificatifs et moyens de preuve mentionnés aux articles R. 2143-7 à R. 2143-9 et à l'article R. 2343-8 du code de la commande publique, ou lorsque ceux-ci ne mentionnent pas tous les motifs d'exclusion de la procédure de passation, ils peuvent être remplacés par une déclaration sous serment ou, dans les pays où un tel serment n'est pas prévu, par une déclaration solennelle faite par l'intéressé devant l'autorité judiciaire ou administrative compétente, un notaire ou un organisme professionnel qualifié du pays d'origine ou d'établissement du candidat. Lorsque le candidat est en redressement judiciaire ou procédure équivalente régie par le droit étranger, il produit la copie du ou des jugements prononcés conformément à l'article R. 2343-9 du code de la commande publique. 5) un certificat établi par les administrations et organismes du pays d'origine attestant que le candidat ne se trouve pas dans un cas d'interdiction de soumissionner mentionnée à l'article L. 2341-2 du code de la commande publique ; 6) un document mentionnant leur numéro individuel d'identification attribué en application de l'article 286 ter du code général des impôts ou, si le candidat n'est pas tenu d'avoir un tel numéro, un document mentionnant son identité et son adresse ou, le cas échéant, les coordonnées de son représentant fiscal ponctuel en France. 7) un document attestant de la régularité de leur situation sociale au regard du règlement (CE) n° 883/2004 du 29 avril 2004 ou d'une convention internationale de sécurité sociale et, lorsque la législation du pays de domiciliation le prévoit, un document émanant de l'organisme gérant le régime social obligatoire et mentionnant qu'ils sont à jour de leurs déclarations sociales et du paiement des cotisations afférentes, ou un document équivalent ou, à défaut, une attestation de fourniture des déclarations sociales et de paiement des cotisations et contributions de sécurité sociale prévue à l'article L. 243-15 du code de la sécurité sociale. 8) lorsque leur immatriculation à un registre professionnel est obligatoire dans le pays d'établissement ou de domiciliation, l'un des documents suivants : a) un document émanant des autorités tenant le registre professionnel ou un document équivalent certifiant cette inscription ; b) un devis, un document publicitaire ou une correspondance professionnelle, à condition qu'y soient mentionnés le nom ou la dénomination sociale, l'adresse complète et la nature de l'inscription au registre professionnel ; c) Pour les entreprises en cours de création, un document datant de moins de six mois émanant de l'autorité habilitée à recevoir l'inscription au registre professionnel et attestant de la demande d'immatriculation audit registre. 9) une liste nominative des salariés étrangers employés, s'ils sont soumis à l'autorisation de travail prévue à l'article L5221-2 du code du travail, précisant pour chacun d'entre eux : date d'embauche, nationalité, type et numéro d'ordre du titre valant autorisation de travail (article D 8254-4 du code du travail). 10°) l'indication des lots sur lesquels le candidat postule (en cas de marché alloti). À défaut, la candidature sera prise en considération pour l'ensemble des lots. Critères d'attribution (GR-Lot-AwardCriteria) (BT 543) - Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le règlement de la consultation et ses annexes, dans le cahier des charges, dans l'invitation à soumissionner ou à négocier, ou dans le document descriptif. Les sous-traitants (ici, « sous-traitant » s'entend comme l'opérateur économique avec lequel le titulaire du marché conclut, aux fins de la réalisation d'une partie de celui-ci, un contrat de sous-traitance dit « sous-traité », au sens de l'article L 2193-2 du code de la commande publique) seront soumis à l'acceptation de la personne publique et pourront être rejetés en vertu des dispositions des articles L.2393-8, R.2393-21 et R. 2393-22 du code de la commande publique. Le sous-traitant sera rejeté s'il fait l'objet de l'une des interdictions de soumissionner énumérées aux articles L. 2341-1 à L. 2341-5 du code de la commande publique ou s'il ne présente pas les capacités telles que celles exigées des candidats au marché public principal et qui sont objectivement rendues nécessaires par l'objet du sous-traité et la nature des prestations à réaliser. Ces capacités peuvent s'apprécier notamment au regard de la sécurité des informations, de la sécurité des approvisionnements, de l'aptitude à exécuter le marché public, etc. Description de la garantie (BT 751 - BT 75) : Conformément aux articles L. 2391-7 et R. 2391-21 à R. 2391-24 du code de la commande publique, le marché peut prévoir une retenue de garantie. Mise à disposition des documents de la consultation L'attention du candidat est appelée sur le fait qu'en cours de consultation, tous

les renseignements seront dématérialisés sur la PLate-forme des AChats de l'État (PLACe), accessible depuis [www.marches-publics.gouv.fr](http://www.marches-publics.gouv.fr) ou depuis le portail [www.achats.defense.gouv.fr](http://www.achats.defense.gouv.fr). Le candidat doit s'inscrire en utilisant une adresse électronique valide. Cette adresse est la seule voie de transmission au candidat des éventuelles modifications du dossier ou des informations complémentaires survenant en cours de procédure. Il appartient donc au candidat de relever son courrier électronique régulièrement et de s'assurer que l'adresse des échanges avec la PLACE '[nepasrepondre-prod@marches-publics.gouv.fr](mailto:nepasrepondre-prod@marches-publics.gouv.fr)' est accessible ou mise sur liste blanche pour passer les filtres des serveurs proxy en place dans son entreprise. Le candidat doit prendre ses dispositions pour permettre le traitement des correspondances avec le service dans un délai compatible avec la procédure. À cet effet, il est invité à communiquer plusieurs adresses mails en l'absence de boîte fonctionnelle de l'entreprise. Dans tous les cas, l'administration ne saurait être tenue responsable de la non réception des éléments transmis en cours de consultation.

**Modalités de transmission des candidatures** Le principe retenu est la transmission des candidatures et des offres par voie électronique sauf besoin justifié. L'administration impose le mode de transmission électronique pour l'ensemble de la consultation. Pour chaque étape de la procédure, les candidats et soumissionnaires appliquent le même mode de transmission à l'ensemble des documents qu'ils transmettent à l'acheteur (article R. 2332-11 du code de la commande publique). Tout pli reçu après la date limite de dépôt ne sera pas admis. Pli par voie électronique Le dépôt des réponses électroniques s'effectue sur la plateforme des achats de l'État accessible depuis [www.marches-publics.gouv.fr](http://www.marches-publics.gouv.fr). Les modalités d'inscription des candidats et de dépôt des plis sont explicitées sur la plateforme des achats de l'État. En cas de difficultés, une assistance téléphonique ainsi qu'un courriel sont à la disposition des entreprises. Dans la rubrique aide un guide utilisateur entreprise est disponible et répond aux interrogations des opérateurs. Pour ce mode de transmission, l'attention des candidats est attirée sur les points suivants : - Certificat numérique Le pouvoir adjudicateur impose la signature des documents en phase d'offre. En phase d'offre, les documents transmis par voie électronique seront signés numériquement avec un certificat numérique conforme aux dispositions en vigueur relatives à la signature électronique dans les marchés publics. Attention, la délivrance du certificat est soumise à un délai. Si le candidat n'utilise pas l'outil de signature proposé par la plateforme des achats de l'État, il fournira gratuitement la procédure permettant la vérification de la validité de la signature. - Copie de sauvegarde Les opérateurs ont la possibilité de remettre une copie de sauvegarde sur support physique électronique ou sur support papier dans les délais impartis pour la remise des candidatures ou des offres électroniques. Le pli scellé doit impérativement et de manière lisible comporter la mention « copie de sauvegarde ». Il doit être transmis par voie postale à l'adresse figurant au point 1 de l'avis. - Format Les documents transmis doivent être compressés. L'administration doit pouvoir lire et imprimer les fichiers reçus. A cet effet, seuls les formats suivants sont acceptés : Word 2000, Excel 2000, PowerPoint 2000, PDF/A 1b, JPG, zip (winzip, filzip, etc.), ou équivalents tous compatibles PC. Le cas échéant, le candidat consultera l'administration pour s'assurer de la possibilité d'utiliser d'autres formats.

### 5.1.9 Critères de sélection

*Sources des critères de sélection:* Avis

*Critère:* Inscription à un registre du commerce

*Description:* Aptitude à exercer l'activité professionnelle Situation personnelle d'opérateurs économiques susceptibles d'entraîner leur exclusion Pour les candidats nationaux : Situation personnelle d'opérateurs économiques susceptibles d'entraîner leur exclusion -Le candidat (ou le groupement) devra produire le formulaire DC1 dans son intégralité PDifié, accessible sur le site <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat> ou une lettre de candidature avec informations équivalentes et une déclaration sur l'honneur justifiant qu'il n'entre dans aucun des cas mentionnés aux articles L. 2341-1 à L. 2341-3 du code de la commande publique. - Le candidat devra produire un formulaire DC 2 PDifié, accessible sur le site <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat> ou document équivalent. - Si le candidat en redressement judiciaire, produire la copie du ou des jugement(s) prononcé(s) à cet effet, ou procédure étrangère équivalente conformément à l'article R. 2343-9 du code de la commande publique. - le numéro unique d'identification permettant à l'acheteur d'accéder aux informations pertinentes par le biais d'un système électronique, mentionné au 1° de l'article R. 2343-14 du code de la commande publique. - Tous renseignements ou documents justifiant de la nationalité du candidat conformément au 3° de l'article R. 2343-3 du code de la commande publique. - Une attestation fiscale et

un certificat social délivré par l'organisme de recouvrement des contributions et cotisations sociales justifiant de la régularité fiscale et sociale.

**Critère:** Chiffre d'affaires annuel général

*Description:* Situation économique et financière d'opérateurs économiques susceptibles d'entraîner leur exclusion  
Capacité économique et financière Déclaration concernant le chiffre d'affaires global du candidat et, le cas échéant, le chiffre d'affaires du domaine d'activité faisant l'objet du marché public, portant au maximum sur les trois derniers exercices disponibles en fonction de la date de création de l'entreprise ou du début d'activité de l'opérateur économique, dans la mesure où les informations sur ces chiffres d'affaires sont disponibles. Si, pour une raison justifiée, l'opérateur économique n'est pas en mesure de produire les références demandées par l'acheteur, il est autorisé à prouver sa capacité économique et financière par tout autre moyen considéré comme approprié par l'acheteur. Si, pour une raison justifiée, l'opérateur économique n'est pas en mesure de produire les références demandées par l'acheteur, il est autorisé à prouver sa capacité économique et financière par tout autre moyen considéré comme approprié par l'acheteur.

**Critère:** Références sur des livraisons spécifiées

*Description:* Capacité technique et professionnelle Capacité technique et/ou professionnelle d'opérateurs économiques susceptibles d'entraîner leur exclusion - Liste des travaux exécutés et/ou des principales livraisons réalisées et/ou des principaux services dans le domaine des rechanges navals, batteries, piles et accumulateurs électriques [à adapter et à compléter en fonction de l'objet du marché. La preuve des livraisons et de l'exécution des prestations de service les plus importantes est apportée par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration de l'opérateur économique. Si, pour une raison justifiée, l'opérateur économique n'est pas en mesure de produire les références demandées par l'acheteur, il est autorisé à prouver ses capacités techniques ou professionnelles par tout autre moyen considéré comme approprié par l'acheteur. Si le candidat s'appuie sur les capacités d'autres opérateurs économiques, il justifie des capacités de ce ou ces opérateurs économiques et apporte la preuve qu'il en disposera pour l'exécution du marché public. Cette preuve peut être apportée par tout moyen approprié.

### **5.1.11 Documents de marché**

*Langues dans lesquelles les documents de marché sont officiellement disponibles:* français

*Adresse des documents de marché:* [www.marches-publics.gouv.fr](http://www.marches-publics.gouv.fr)

### **5.1.12 Conditions du marché public**

*Conditions de présentation:*

*Indication obligatoire de la sous-traitance:* Pas d'indication sur la sous-traitance

*Présentation par voie électronique:* Requisite

*Adresse de présentation:* [www.marches-publics.gouv.fr](http://www.marches-publics.gouv.fr)

*Langues dans lesquelles les offres ou demandes de participation peuvent être présentées:* français

*Variante:* Non autorisée

*Date limite de réception des demandes de participation:* 27/11/2024 16:00 +01:00

*Conditions du marché:*

*Le marché doit être exécuté dans le cadre de programmes d'emplois protégés:* Non

*Conditions relatives à l'exécution du contrat:* Requisite

*Forme juridique que doit revêtir un groupe de soumissionnaires auquel un marché est attribué:* Groupement Les candidats doivent indiquer dans leur dossier de candidature s'ils se présentent en tant que candidat individuel ou en tant que groupement d'opérateurs économiques. En application de l'article R. 2342-12 du code de la commande publique, un même opérateur économique ne peut pas être mandataire de plus d'un groupement pour un même marché public. De plus, le pouvoir adjudicateur interdit aux candidats de présenter une offre en agissant à la fois : -en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements ; -en qualité de membres de plusieurs groupements ; -En cas de groupement d'opérateurs économiques, celui-ci devra revêtir la forme d'un groupement d'entreprise solidaire pour l'attribution du marché. La constitution d'un groupement et la modification d'un groupement sont acceptées entre la remise des candidatures et la remise des offres initiales si

tous les membres du groupement ont été autorisés à présenter une offre ou à y participer, au moins en tant que sous-contractant accepté dans la phase de candidature, et le groupement modifié ou nouvellement constitué doit respecter les exigences relatives aux capacités professionnelles, techniques et financières des candidats.

*Montage financier:* Le financement est assuré exclusivement par les ressources budgétaires de l'État. La monnaie de compte est l'euro. Modalités de financement : Les règlements s'effectuent par virement avec délai de paiement à 30 jours maximum conformément aux dispositions des articles L. 2392-10 et R. 2392-10 du code de la commande publique.

*Sous-traitance:*

L'acheteur peut obliger le contractant à passer tout ou partie des contrats de sous-traitance selon la procédure prévue au titre III de la directive 2009/81/CE.

*Informations relatives aux délais de recours:* La procédure peut faire l'objet : - d'un recours en référé précontractuel avant la signature du marché, en application des articles L.551-1 à L.551-12 du Code de Justice Administrative ; - d'un référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du Code de Justice Administrative, pouvant être exercé conformément aux termes de l'article R. 551-7 du Code de Justice Administrative, au plus tard le 31<sup>ème</sup> jour suivant la publication de l'avis d'attribution du marché ; - d'un recours en contestation de la validité du contrat, dans les deux mois qui suivent la publication de l'avis d'attribution du marché.

### **5.1.15 Techniques**

*Accord-cadre:*

Accord-cadre, sans remise en concurrence

*Nombre maximal de participants:* 20

*Enchère électronique:* non

### **5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen**

*Organisation chargée des procédures de recours:* Tribunal Administratif de Rennes

*Organisation qui fournit des informations complémentaires sur la procédure de passation de marché:* MARINE/DCSSF/DSSF/Brest

*Organisation qui fournit un accès hors ligne aux documents de marché:* MARINE/DCSSF/DSSF/Brest

*Organisation qui fournit des précisions concernant l'introduction des recours:* MARINE/DCSSF/DSSF/Brest

*Organisation qui reçoit les demandes de participation:* MARINE/DCSSF/DSSF/Brest

*Organisation qui traite les offres:* MARINE/DCSSF/DSSF/Brest

## **8 Organisations**

---

### **8.1 ORG-0001**

*Nom officiel:* MARINE/DCSSF/DSSF/Brest

*Adresse postale:* BCRM de BREST – DSSF BREST / Secrétariat des offres – SDFC/DMAP – CC45

*Ville:* Brest cedex 9

*Code postal:* 29240

*Subdivision pays (NUTS):* Finistère (FRH02)

*Pays:* France

*Adresse électronique:* [dssf-brest.contact-demarche.fct@def.gouv.fr](mailto:dssf-brest.contact-demarche.fct@def.gouv.fr)

*Téléphone:* +33 298140706

*Point de terminaison pour l'échange d'informations (URL):* [www.marches-publics.gouv.fr/entreprise](http://www.marches-publics.gouv.fr/entreprise)

*Rôles de cette organisation:*

*Acheteur*

*Organisation qui fournit des informations complémentaires sur la procédure de passation de marché*

*Organisation qui fournit un accès hors ligne aux documents de marché*

*Organisation qui reçoit les demandes de participation*



*Organisation qui traite les offres*

*Organisation qui fournit des précisions concernant l'introduction des recours*

### **8.1 ORG-0002**

*Nom officiel:* Tribunal Administratif de Rennes

*Adresse postale:* Hôtel de Bizien - 3 Contour de la Motte – CS 44416

*Ville:* Rennes cedex

*Code postal:* 35044

*Subdivision pays (NUTS):* Ille-et-Vilaine (FRH03)

*Pays:* France

*Adresse électronique:* [greffe.ta-rennes@juradm.fr](mailto:greffe.ta-rennes@juradm.fr)

*Téléphone:* +33 299250366

*Rôles de cette organisation:*

*Organisation chargée des procédures de recours*

## 11 Informations relatives à l'avis

---

### **11.1 Informations relatives à l'avis**

*Identifiant/version de l'avis:* ae7d2c69-f205-40a4-8fdc-caf8a437dbec - 01

*Type de formulaire:* Mise en concurrence

*Type d'avis:* Avis de marché ou de concession – régime ordinaire

*Date d'envoi de l'avis:* 23/10/2024 09:03 +00:00

*Langues dans lesquelles l'avis en question est officiellement disponible:* français

### **11.2 Informations relatives à la publication**